



Veillez faire preuve d'une grande prudence :

- En mai et en juin, lorsque les bissonnes sont très protectrices de leurs petits;
- En juillet et en août, lors de la période de rut, étant donné que le mâle peut être plus agressif;
- Lorsque vous faites du vélo – les cyclistes peuvent rapidement, et sans faire de bruit, envahir l'espace personnel d'un bison;
- Lorsque vous vous promenez avec un animal de compagnie; les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps puisqu'ils pourraient inciter un bison à foncer.

Si un bison :

- secoue la tête;
 - piaffe (frappe le sol du sabot);
 - fonce en votre direction sur de courtes distances ou se précipite vers vous;
 - renifle très fort;
 - dresse la queue;
- ... vous êtes trop proche, demeurez calme et éloignez-vous du chemin du bison.

VOUS ÊTES AU PAYS DU BISON



© Johane Janelle



© Johane Janelle

Le bison des plaines au parc national des Prairies

En décembre 2005, après une longue absence de 120 ans dans le parc, le bison des plaines y a été réintroduit. Les bêtes proviennent du troupeau bien établi du parc national Elk Island et jouent un rôle essentiel dans l'écosystème de la prairie.

Le bison est un animal sauvage qu'il faut respecter. Les conseils de sécurité suivants vous permettront de bien profiter de votre séjour dans le parc national des Prairies .

En voiture

Si vous rencontrez un bison sur l'Écocircuit :

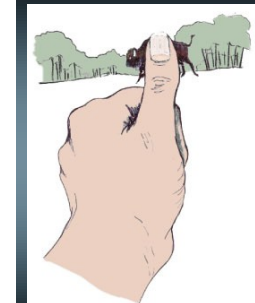
- Conduisez lentement vers eux, et ils se déplaceront;
- Ne klaxonnez pas, ne soyez pas impatient, et ne conduisez pas vers eux de façon agressive;
- Il est rare qu'un bison attaque un véhicule, mais cela peut se produire.
- Restez dans votre véhicule. Vous pourrez ainsi voir le bison en toute sécurité, et le bison pourrait demeurer dans le secteur pour que d'autres visiteurs puissent l'observer.



© Johane Janelle

À pied ou à cheval

- Soyez toujours attentif à ce qui vous entoure; cela vous permettra de voir le bison avant qu'il ne vous aperçoive.
- Lorsque vous vous approchez d'une coulée, d'une crête ou d'un virage masqué, avancez toujours tranquillement au cas où un bison se trouverait hors de votre vue.
- Un bison effarouché partira en courant, puis il s'arrêtera et vous regardera. Faites un détour pour contourner tout bison que vous rencontrez sur votre chemin.
- Ne vous en approchez pas à moins de 100 mètres d'un bison, et n'essayez jamais de le chasser ou de lui faire peur.



Une règle d'or

Tenez votre bras devant vous et faites un poing. Couvrez le bison (qui se tient de côté) avec votre pouce. Si le bison est complètement couvert, vous vous trouvez à une distance sécuritaire d'environ 100 m. Si ce n'est pas le cas, reculez sans plus tarder.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

URGENCES : Composez le 911

Il n'y a pas de couverture cellulaire dans la plupart des secteurs du parc.

Numéro d'urgence du parc national des Prairies : 306-298-2166, appuyez sur le « 2 » (pendant les heures d'ouverture).

Service de répartition de Parcs Canada : 877-852-3100 (après les heures d'ouverture).



© Wes Olson



© Johane Janelle